



14ème législature

Question N° : 50758	De M. Maurice Leroy (Union des démocrates et indépendants - Loir-et-Cher)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse >Moyen-Orient	Analyse > chrétiens. liberté de culte.
Question publiée au JO le : 25/02/2014 Réponse publiée au JO le : 22/04/2014 page : 3437 Date de changement d'attribution : 03/04/2014		

Texte de la question

M. Maurice Leroy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation dramatique des chrétiens d'Orient. Aujourd'hui, pas une semaine ne passe sans que nous ne soyons informés d'exactions ou d'assassinats contre les chrétiens d'Orient. En Syrie, en Irak, en Egypte et même au Liban la liste des crimes à leur encontre s'allonge inexorablement et dans un silence relatif. Alors que l'Irak comptait 1,2 million de chrétiens en 2003, il n'en reste plus que 400 000 en 2014. Établis depuis 2 000 ans dans certaines de ces régions, leur présence a été souvent un facteur de stabilité et de dialogue intercommunautaire. En outre, ils ont participé au développement économique de ces pays et leur départ pourrait avoir des conséquences négatives. À travers eux, c'est aussi toute une partie de l'histoire culturelle et religieuse de ces pays qui est réduite à néant, effacée, avec notamment la destruction d'églises du Ve siècle. Les réactions de la communauté internationale et de la France restent très mesurées par rapport à l'ampleur de ces violences. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les différentes initiatives que compte prendre le Gouvernement pour protéger les chrétiens d'Orient.

Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction et intervient auprès des Etats concernés, dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils assurent la protection du libre exercice des cultes par leurs citoyens et éliminent toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens au Proche et au Moyen-Orient s'inscrit dans cette politique à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses et prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire qu'elle entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient, notamment au Liban, en Irak, en Egypte, en Turquie, en Syrie ou en Israël et dans les Territoires palestiniens. Le Gouvernement connaît les inquiétudes et les craintes des chrétiens du Proche et Moyen-Orient en cette période cruciale et demeurera vigilant quant à leur situation. La visite du Président de la République au Vatican, le 24 janvier dernier, a permis d'échanger avec le Pape François sur la situation des chrétiens d'Orient et de réaffirmer la mobilisation constante de la France les concernant. La France agit régulièrement pour que le Conseil affaires étrangères de l'Union européenne, comme l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil des droits de l'Homme, condamnent les violences contre les chrétiens. Elle l'a ainsi fait à l'occasion des conclusions du Conseil affaires étrangères du 21 août 2013, qui a fermement condamné les destructions touchant plusieurs dizaines d'églises coptes en Egypte. La France a condamné en outre l'enlèvement des deux évêques orthodoxes d'Alep survenu en avril 2013 ainsi que l'enlèvement des religieuses de Maaloula en décembre dernier. Elle se réjouit de l'annonce de leur libération intervenue le 10 mars 2014. La France demeure préoccupée par la situation des trois



prêtres enlevés en 2013, dont le Père Paolo Dall'Oglio.